

COMMUNE DE FAYE SUR ARDIN

Séance du 3 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois du mois d'avril, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Faye sur Ardin régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle des délibérations en réunion ordinaire.

Présents : MICOU Corine, AUDEBERT Claude, LUCAS Franck, TRAMAUX Julien, MACOUIN Martine, ANQUETIL Sébastien, RENAULT Françoise, RIMBEAU Jean-François.

Excusés : GODILLON Thierry, BERTAUD Chantal, BAUDOIN Wilfried, BONNET Guillaume, BOUTINEAU Francis.

Absents : POIRAUDEAU Frédéric, ALLOUCHE Cédric.

Monsieur BOUTINEAU Francis a donné son pouvoir à Madame MICOU Corine
Monsieur BAUDOIN Wilfried a donné son pouvoir à Monsieur LUCAS Franck
Madame BERTAUD Chantal a donné son pouvoir à Madame MACOUIN Martine

Le Conseil a choisi pour secrétaire, Madame RENAULT. Madame le Maire ouvre la séance et demande à Madame RENAULT Françoise de donner lecture du précédent procès-verbal.

ORDRE DU JOUR

- Vote du compte administratif et compte de gestion 2022
- Vote du budget primitif 2023

Questions diverses

Madame XHAARD Florence, conseillère aux décideurs locaux à la Trésorerie de St Maixent l'Ecole, a été invitée pour présenter une rétrospective des résultats de l'année passée. Les finances de la commune évoluent positivement du fait de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et de la diminution de la dette. Elle assiste au vote du compte de gestion, du compte administratif 2022 et du budget primitif 2023

DCM - 2023 - 016 - Vote Compte de gestion 2022

Après s'être fait présenter le budget primitif 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant les écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Vote : Pour à l'unanimité.

DCM - 2023 - 017 - Vote du Compte administratif 2022

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame RENAULT Françoise, doyenne en âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Madame MICOU Corine, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses	113 434.51	381 942.24	495 376.75
Recettes	131 697.30	489 028.54	620 725.84
Résultat	18 262.79	107 086.30	125 349.09

2° Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives :

- au report à nouveau,
- au résultat de fonctionnement de l'exercice
- au fond de roulement, du bilan d'entrée
- au bilan de sortie, aux débits
- aux crédits portés à titre budgétaire
- aux différents comptes

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Vote : Pour à l'unanimité.

DCM - 2023 - 018 - Affectation des résultats 2022

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022,

Considérant les opérations régulières,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEM ENT	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	-3 022.88 €		18 262.79€	160 000.0 €	90 0000 €	74 790.09
				70 000.00 €		
FONCT	202 755.23 €	80 132.88 €	107 086.30 €	Recettes		154 948.56 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement de clôture est de **229 708.65 €**.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame MICOU Corine, après avoir délibéré, approuve le compte administratif 2022 et décide d'affecter le résultat comme suit :

- report à la section d'investissement au budget primitif 2023 **74 760.09 €**
- report à la section de fonctionnement au budget primitif 2023 **154 948.56 €**

DCM - 2023 - 019 - Vote Budget Primitif 2023

Après avoir délibéré sur les projets d'investissements prévus pour l'année 2023, Madame le Maire expose le budget communal de l'année. Il s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

- Section Fonctionnement : 609 400.00 €
- Section Investissement : 304 592.88 €

Madame le Maire propose au vote, le budget primitif 2023, celui-ci est validé à 11 voix pour et 0 voix contre.

QUESTIONS DIVERSES

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents

MICOU Corine		ANQUETIL Sébastien	
AUDEBERT Claude		ALLOUCHE Cédric	Absent
LUCAS Franck		BERTAUD Chantal	Excusé
GODILLON Thierry	Excusé	MACOUIN Martine	
BONNET Guillaume	Excisé	RIMBEAU Jean-François	
BAUDOIN Wilfried	Excusé	BOUTINEAU Francis	Excusé
TRAMAUX Julien		POIREAUDEAU Frédéric	Absent
RENAULT Françoise			

Réunion du 3 avril 2023